

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 22 janvier 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2015
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance de consultation publique concernant un projet de règlement amendant le règlement d'urbanisme numéro 2006-493 du 18 décembre 2015
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 du 18 décembre 2015
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Annulation d'un constat d'infraction
 - 6.2 Adoption de la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude et désignation de personnes responsables du dossier
 - 6.3 Embauche d'une Responsable du Service des Loisirs et de la Culture
 - 6.4 Appel d'offres – Acquisition d'une rétrocaveuse
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption - Premier projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateau

- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2016-01-001 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

2016-01-002 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 décembre 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-003 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2006-493 DU 18 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance de consultation publique concernant un projet de règlement amendant le règlement d'urbanisme numéro 2006-493 du 18 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance de consultation publique concernant un projet de règlement amendant le règlement d'urbanisme numéro 2006-493 du Conseil tenue le 18 décembre 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-004 2.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2016 DU 18 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 du 18 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 du Conseil tenue le 18 décembre 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-005 2.4 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 18 décembre 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-006

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 22 janvier 2016 au montant de 210 840.15 \$ dont :

- 152 002.52 \$ sont des comptes payés;
- 58 837.63 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2016-01-007

6.1 **ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION**

CONSIDÉRANT que la Ville a signifié à une personne un constat d'infraction relativement au règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements et que ce constat porte le numéro 2015-0007;

CONSIDÉRANT que les constats d'infraction sont présumés signifiés lors de la prise de possession du courrier recommandé par le contrevenant et conséquemment, la poursuite est entreprise;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ANNULE le constat d'infraction numéro 2015-0007.

Monsieur Bruce Zikman, Conseiller, déclare un conflit d'intérêt et s'abstient de participer aux discussions et au vote.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-008 6.2 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE ET DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude adoptée par la résolution 2011-11-172;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables de ladite politique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude telle qu'annexée au livre des délibérations;

DÉSIGNE Messieurs Roger Martel et Jean-Pierre Nepveu à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-009 6.3 **EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à l'embauche d'une personne pour un poste de Responsable du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Madame Mélanie De Lagrave;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Mélanie De Lagrave à titre de Responsable du Service des Loisirs et de la Culture.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-010 6.4 **APPEL D'OFFRES – ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire acquérir une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2016-01-011

7.1 **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES ABRIS BATEAUX**

CONSIDÉRANT que le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville doit modifier sa réglementation pour y intégrer des dispositions relatives aux abris bateaux;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 21 août 2015;

CONSIDÉRANT que le règlement contient dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le premier projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé concernant les abris bateaux.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-01-012

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 16, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

